

# REGLEMENT DU 29<sup>e</sup> TROPHEE NATIONAL DE CYCLISME LANGATTE (57)

## Article 1.

L'ATSCAF Moselle organise le «29<sup>ème</sup> Trophée National de Cyclisme 2017» du jeudi 14 au dimanche 17 septembre 2017, ouvert à tous les adhérents ATSCAF à jour de leur cotisation.

## Article 2 – Comité d'organisation

### a – Composition

- François CLINET, Président de l'ATSCAF Fédérale ou son représentant,
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du secteur Sports de l'ATSCAF Fédérale,
- Gérard BOOB, Président de l' ATSCAF Moselle
- Laurent HOSTERT, Président de l'Association Cycliste Savernoise
- Jean-Marc DEBROSSE, Vice-président de l' Atscaf Moselle
- Serge MULLER, Vice-président de l'Atscaf Moselle et responsable des sports,
- Francis SCHMELTER, Trésorier de l'Atscaf Moselle
- Les commissaires de course.

### b – Compétences

- Élaboration du règlement
- Organisation des compétitions en accord avec les règlements de la FFC
- Examen des réclamations éventuelles
- Publication des résultats
- Remise des récompenses

## Article 3 – Disciplines retenues

- Épreuve en ligne (vendredi après-midi)
- Épreuve en « contre la montre » individuel (samedi matin)

## Article 4 – Règlement des épreuves

Le règlement applicable aux disciplines retenues est celui de la Fédération Française de Cyclisme.

En particulier, les guidons dits «cornes de vache», les roues à bâtons ou lenticulaires sont interdits dans la course en ligne et le port du casque rigide est **OBLIGATOIRE** pour les deux épreuves.

## Article 5 – Conditions de participation

Être Adhérent ATSCAF à jour de sa cotisation ATSCAF de l'année en cours de l'association choisie pour concourir.

Figurer sur le bordereau d'inscription établi pour l'ensemble des participants d'une même section ATSCAF signé par son Président.

Toutefois la priorité d'inscription sera donnée aux agents des administrations financières en fonction des contraintes d'hébergement ou d'organisation des épreuves.

## **Le palmarès officiel ne prendra en compte que les adhérents financiers**

### **Article 6 – Désistement**

En cas de désistement, il conviendra de prévenir l'organisateur par tous moyens avant la compétition. Tout justificatif devra être parvenu au bureau des sports au plus tard 15 jours avant le début des épreuves.

### **Article 7 – Organisation des épreuves**

Elles auront lieu sur la commune de RHODES et alentours pour la course en ligne et sur la commune de Langatte et alentours pour le contre la montre.

#### **A – Engagement**

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions compétitrices et compétiteurs confondus. Les inscriptions seront enregistrées et validées jusqu'à la date limite du **31 mai 2017**.

Passé cette date, les inscriptions ne seront acceptées qu'après accord de l'ATSCAF Moselle en collaboration avec l'ATSCAF Fédérale.

#### **B – Comité de course**

Le comité de course précisera les conditions de déroulement de la compétition.

Il sera compétent pour vérifier les points suivants :

Présentation de la carte ATSCAF de l'année en cours accompagnée d'une pièce d'identité avec photo.

Présentation d'une licence de cyclisme en cours de validité dans l'une des fédérations suivantes : FFC, UFOLEP, FSGT.

A défaut de licence cycliste d'une de ces fédérations, un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition cycliste** daté de moins de trois mois devra IMPERATIVEMENT être présenté.

#### **C – Épreuves**

Elles consisteront en :

- **Une épreuve en ligne de 5 tours de circuit pour les femmes soit 49 kilomètres et de 7 tours pour les hommes soit 68,6 kilomètres pour les hommes.**
- **Une épreuve «contre la montre individuel» de 15 kms.**

Tous les participants à la course en ligne pourront prendre le départ du «Contre la montre individuel» y compris ceux qui n'auront pas fait la distance pour cause de problèmes techniques ou autres.

## **D – Classements**

Seul le comité de course est compétent en matière de classement.

Le classement final sera effectué par addition des temps des deux épreuves (Course en Ligne + CLM).

Les participants seront répartis en 8 catégories\* :

- **\* Les âges sont calculés au 31/12/2017.**

- Sénior Homme (moins de 40 ans)
- Vétéran 1 (de 40 à 49 ans inclus)
- Vétéran 2 (de 50 à 59 ans)
- Vétéran 3 (60ans à 69 ans)
- Vétéran 4 (70 ans et plus)
- Féminine 1 (moins de 40 ans)
- Féminine 2 (40 à 49 ans)
- Féminine 3 (50 ans et plus)

A partir du classement général final, il sera établi 2 classements par équipe

Par équipe masculine : par addition des trois meilleurs temps de concurrents financiers masculins inscrits sous le même code association ATSCAF.

Par équipe mixte : par addition des trois meilleurs temps de concurrents financiers (dont au moins une féminine) inscrits sous le même code association ATSCAF.

## **E – Résultats**

Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix.

## **F – Récompenses**

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés par un trophée, une coupe ou une médaille.

Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer des récompenses supplémentaires selon d'autres critères.

## **Article 8 – Réclamations**

Les éventuelles réclamations devront être présentées auprès du comité de course dans un délai d'une heure suivant la publication des résultats de chacune des épreuves.

## **Article 9 – Engagement**

Chaque concurrent s'engage à se soumettre et à respecter le présent règlement.